



Assemblée générale

Distr. limitée
14 février 2019
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-sixième session
Vienne, 11-22 février 2019

Projet de rapport

I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-sixième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 11 au 22 février 2019, sous la présidence de Pontsho Maruping (Afrique du Sud).
2. Le Sous-Comité a tenu [...] séances.

A. Participation

3. Ont participé à la session les représentants des [...] États membres suivants du Comité : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À sa 895^e séance, le 11 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de la Croatie, de Malte et de la République dominicaine à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.
5. À la même séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Ordre souverain de Malte à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Ordre.



6. Des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont participé à la session.

7. L'observateur de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur permanent du Comité, a participé à la session, conformément à la résolution 65/276 de l'Assemblée générale, adoptée en 2011.

8. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Agence spatiale européenne (ESA), Observatoire européen austral, Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites, Organisation internationale de télécommunications par satellites et Réseau interislamique de science et de technologie spatiales.

9. Ont assisté à la session des observateurs du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG) et du Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN), comme le Sous-Comité en était convenu à sa cinquante-troisième session ([A/AC.105/1109](#), par. 182).

10. Ont assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Académie internationale d'astronautique (AIA), Association des explorateurs de l'espace (ASE), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, CANEUS International, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Conseil consultatif de la génération spatiale, Consortium universitaire d'ingénierie spatiale (UNISEC-Global), Eurisy, For All Moonkind, Institut européen de politique spatiale (ESPI), Organisation internationale de normalisation (ISO), Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT) et Université internationale de l'espace (ISU).

11. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote [A/AC.105/C.1/2019/INF/...](#).

B. Adoption de l'ordre du jour

12. À sa 895^e séance, le 11 février, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la Présidence.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.

9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Météorologie de l'espace.
11. Objets géocroiseurs.
12. Viabilité à long terme des activités spatiales.
13. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
14. L'espace et la santé mondiale.
15. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
16. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

C. Débat général

13. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Kenya, Libye, Luxembourg, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pologne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Viet Nam. Des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et la représentante du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration. Les observateurs de la CESAP et de l'OMM ont fait des déclarations. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'APSCO, de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace, de CANEUS International, du Conseil consultatif de la génération spatiale, d'Eurisy, de la FIA, de For All Moonkind, de l'ISU, du réseau interislamique de science et de technologie spatiales, de la SIPT, de la SWF et d'UNISEC-Global. L'observateur de la Commission de l'Union africaine a fait une déclaration.

14. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

- a) « La mission spatiale sino-italienne CSES », par une représentante de l'Italie ;
- b) « La mise en œuvre de la stratégie des États-Unis en matière de gestion du trafic spatial », par un représentant des États-Unis ;
- c) « La mission Chang'e 4 et la vision stratégique des futures activités d'exploration lunaire de la Chine », par un représentant de la Chine ;
- d) « La mise en œuvre du plan d'action Asie-Pacifique sur les applications spatiales au service du développement durable (2018-2030) », par un observateur de la CESAP ;

- e) « HEPTA-sat, un outil de formation axé sur le transfert de connaissances et de technologie au service du développement des CubeSats », par un observateur d'UNISEC-Global ;
- f) « Présentation du Forum ONU-Chine sur les solutions spatiales au service des objectifs de développement durable », par une représentante de la Chine ;
- g) « L'espace au service de l'adaptation aux changements climatiques », par un observateur de l'ISU ;
- h) « Les conclusions du Congrès de la génération spatiale 2018 », par un observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale ;
- i) « La présence d'eau liquide sous-glaciaire sur Mars », par un représentant de l'Italie ;
- j) « Le point sur les missions spatiales récentes de l'Inde au mois de février 2019 », par un représentant de l'Inde ;
- k) « Développer les partenariats en matière d'exploration spatiale et mettre au point des technologies pour l'habitat spatial et ses applications aux sociétés terrestres », par une représentante du Japon ;
- l) « Le lanceur coréen KSLV-II : résultats du lancement expérimental », par un représentant de la République de Corée ;
- m) « Le projet Moon Village », par des représentants de l'Autriche ;
- n) « Les aspects novateurs du programme conjoint ONU/Japon de bourses d'études supérieures sur les technologies nanosatellites (PNST) et du programme BIRDS de Kyutech », par un représentant du Japon ;
- o) « La planète Mars en questions », par un représentant de la Suède ;
- p) « Le programme indien de vol spatial habité (Gaganyaan) », par un représentant de l'Inde ;
- q) « HABIT », par un représentant de la Suède ;
- r) « Les activités spatiales des étudiants de l'Université de technologie de Varsovie et le satellite PW-Sat2, construit par leurs soins », par un représentant de la Pologne ;
- s) « Le programme indien de renforcement des capacités sur le développement des nanosatellites », par un représentant de l'Inde ;
- t) « Les possibilités d'expérimentation scientifique dans le quatrième étage du lanceur de satellites sur orbite polaire (PSLV) de l'Inde », par un représentant de l'Inde ;
- u) « Les conclusions des ateliers de la génération spatiale tenus en 2018 », par une observatrice du Conseil consultatif de la génération spatiale ;
- v) « La contribution de la Pologne à la mission InSight de la NASA vers Mars », par un représentant de la Pologne ;
- w) « Les possibilités offertes par les fusées-sondes pour l'étude de l'atmosphère », par un représentant de l'Inde ;
- x) « L'édition 2018 du Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien : les satellites dans l'espace », par un observateur de l'UIT.

15. À la 895^e séance, le 11 février, le Sous-Comité a observé une minute de silence à la mémoire de Christine Stix-Hackl (Autriche) et de Georgiy Barsegov (Fédération de Russie), qui avaient contribué pendant de longues années aux travaux du Comité et de ses sous-comités.

16. Toujours à la 895^e séance, le 11 février, la Présidente du Sous-Comité a fait une déclaration décrivant les travaux du Sous-Comité à sa cinquante-sixième session. Elle a noté que le remarquable succès d'UNISPACE+50 en 2018, marqué par le débat de haut niveau des 20 et 21 juin et l'adoption de la résolution 73/6 de l'Assemblée générale, le 26 octobre, avait permis au Comité de donner le coup d'envoi d'un programme « Espace 2030 », assorti de son plan d'exécution. Elle a souligné que les sciences et les techniques spatiales étaient essentielles pour accéder à de nouveaux domaines en œuvrant activement en faveur du développement dans le monde, et qu'il était essentiel, à cette fin, de renforcer les capacités et de promouvoir des partenariats plus solides entre les nations spatiales établies et les nations spatiales émergentes. Elle a fait valoir qu'il incombait au Sous-Comité la tâche singulière et importante d'examiner de nombreux volets des sciences et techniques spatiales et leurs applications et de prendre la responsabilité d'étudier les difficultés qui se posaient pour les opérations spatiales. Elle a souligné que la coopération régionale et interrégionale était essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, et reconnu l'importance de la Politique et de la Stratégie spatiales africaines adoptées par l'Union africaine. Enfin, elle a rappelé que le continent africain pourrait largement tirer profit du renforcement de la politique, des capacités et de l'infrastructure spatiales.

17. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a fait le bilan des travaux accomplis par le Bureau depuis la cinquante-cinquième session du Sous-Comité, notamment sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable et la multiplication des alliances de travail établies avec des représentants d'organisations et d'entités gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que de l'industrie et du secteur privé. Elle a présenté les activités prioritaires que mène actuellement le Bureau, dont l'exécution est régie par le principe de l'égalité des sexes dans le secteur spatial. Par ailleurs, elle a souligné qu'à l'échelle mondiale, le secteur spatial continuait d'évoluer rapidement sur le plan politique, juridique et technique et qu'à cet égard, les organismes des Nations Unies se devaient de suivre le rythme.

18. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des informations fournies par la Directrice du Bureau sur la présentation que le Secrétaire général avait faite, en 2018, de trois documents stratégiques essentiels dans lesquels il avait clairement mis en avant la contribution de l'espace et le rôle du Bureau : la Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies ; *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* ; et « Jeunesse 2030 : Travailler avec et pour les jeunes – la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse ». Il a pris note des mesures que le Bureau envisageait de prendre pour contribuer à la mise en œuvre de ces stratégies.

19. Le Sous-Comité a réaffirmé l'importance de l'égalité des femmes et des hommes et la nécessité que les femmes bénéficient des mêmes possibilités que les hommes, et il a noté que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait suscité un nouvel élan et énonçait des objectifs clairs à cet égard. Il a noté que le Bureau des affaires spatiales avait mis au point l'initiative « L'espace pour les femmes », qui vise à donner plus de moyens d'action aux femmes et à promouvoir l'égalité des sexes non seulement au sein de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi dans le secteur spatial.

20. Le Sous-Comité a pris note du travail accompli par le Bureau pour faire mieux connaître à l'ensemble de la communauté spatiale les travaux de recherche fondamentale en sciences spatiales et d'exploration spatiale. En particulier, il a entendu des informations sur la coopération établie entre le Bureau et le COSPAR, et sur la sélection, par le Bureau du COSPAR, de membres du Bureau dotés des compétences voulues pour assurer la vice-présidence du Groupe sur la protection de la planète et du Groupe sur la météorologie spatiale.

21. Le Sous-Comité a noté que le 20 juillet 2019 marquerait le cinquantième anniversaire d'un événement capital : le premier alunissage d'êtres humains dans le cadre de la mission lunaire Apollo 11 de la NASA.

22. Le Sous-Comité a félicité les États Membres du continent africain pour la création de l'Agence spatiale africaine, qui aura son siège en Égypte. Il a noté que cette agence donnerait lieu à une coopération transcontinentale et permettrait à tous les États d'Afrique de bénéficier des bienfaits communs qu'apporteraient les travaux menés dans le domaine spatial.

23. Le Sous-Comité s'est accordé à penser que l'accroissement du nombre de membres du Comité observé les années précédentes était la preuve de la confiance que la communauté internationale portait au système multilatéral, et témoignait de l'importance croissante que les États Membres attachaient à cette instance intergouvernementale sans égale.

24. Le Sous-Comité est convenu qu'il restait, aux côtés du Comité et du Sous-Comité juridique et avec le concours du Bureau des affaires spatiales, une instance internationale singulière chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et un espace d'échanges sur des questions qui avaient une influence décisive sur le développement des États pour l'amélioration des conditions de vie de l'humanité.

25. Le Sous-Comité a rappelé le succès d'UNISPACE+50, qui avait permis de souligner qu'il importait de renforcer la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Il a également rappelé l'utilité du Comité – seule instance conçue pour renforcer la gouvernance mondiale des activités spatiales –, qui ne se démentait pas. Il a rappelé, en outre, qu'UNISPACE+50 avait permis de faire prendre conscience de l'intérêt des sciences et des techniques spatiales pour le développement durable, et il a réaffirmé que la qualité de la vie sur Terre dépendait de plus en plus des activités menées dans l'espace.

26. Le Sous-Comité a été d'accord pour dire que les activités spatiales avaient un énorme potentiel d'innovation et de progrès économique, qui pouvait profiter à l'humanité en contribuant à faire avancer les choses sur de grandes questions planétaires telles que les conséquences des changements climatiques, la gestion des catastrophes, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la gestion rationnelle des ressources et le développement des transports. À cet égard, il est convenu que les travaux menés dans le cadre du programme « Espace 2030 » suivant son plan d'exécution aideraient à mettre des activités spatiales au service de la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs et cibles de développement durable.

27. Quelques délégations ont estimé que pour atteindre ses principaux objectifs, il importait que le Sous-Comité concentre ses efforts dans des domaines tels que le renforcement et la promotion des capacités techniques, le transfert de technologie, la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs conséquences, et la recherche appliquée aux sciences et aux techniques dans les pays en développement dans le cadre de la coopération internationale. Les mêmes délégations ont également estimé que les applications des techniques spatiales devraient apporter des bénéfices concrets aux pays en développement et qu'à cette fin, il fallait promouvoir le transfert de technologie, renforcer les capacités et faciliter l'accès aux techniques. Par conséquent, le Bureau des affaires spatiales et les États Membres devraient travailler en étroite collaboration pour contribuer davantage à l'amélioration de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et faciliter ainsi le transfert de technologie entre les États. Les délégations ayant exprimé cet avis ont estimé, en outre, que la technologie pouvait être transférée en offrant davantage de possibilités de partenariats universitaires, de bourses d'études de longue durée et de collaboration entre les universités et les centres et organismes de recherche de dimension internationale, nationale et régionale qui travaillent sur des questions spatiales.

28. Quelques délégations ont été d'avis que la coopération internationale devrait être un élément essentiel des activités pacifiques menées dans l'espace, en particulier dans les pays en développement, et qu'elle était essentielle à la réalisation de l'objectif commun à tous de la viabilité des activités spatiales. Ainsi, la coopération

internationale sur les volets scientifique et technique de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques contribuerait, entre autres, à l'élaboration d'une interprétation commune et au resserrement des liens d'amitié entre les États Membres.

29. L'avis a été exprimé selon lequel il était regrettable que, sur les questions relatives aux activités spatiales, un certain nombre d'États préférèrent les actes unilatéraux à une réglementation internationale. De tels actes risquaient de faire naître des conflits entre les nations spatiales et, ainsi, de compromettre les conditions de sécurité dans l'espace extra-atmosphérique. De plus, l'absence de règles arrêtées à l'échelle internationale sur de nombreux points importants, comme la sécurité des opérations spatiales, la surveillance des objets et des événements dans l'espace, la gestion du trafic spatial et l'exploitation des ressources minérales, continue d'empêcher que l'espace extra-atmosphérique reste un environnement stable et sûr sur le plan fonctionnel.

30. Quelques délégations ont jugé important que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique aient des échanges réguliers pour promouvoir l'élaboration de normes internationales contraignantes et d'autres mécanismes de réglementation permettant de surmonter les difficultés actuelles. À cet égard, le travail accompli au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50 pourrait enrichir les travaux menés par le Comité dans le cadre du programme « Espace 2030 ».

31. Quelques délégations ont rappelé les principes établis liés aux activités spatiales, notamment celui de l'égalité face à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, celui de la non-appropriation de l'espace, y compris de la Lune et des autres corps célestes, et celui de l'utilisation pacifique de l'espace.

32. L'avis a été exprimé selon lequel les principes de la non-intervention et de la non-ingérence dans les activités des États lors de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques devraient être respectés sans condition.

33. Quelques délégations ont estimé que la question de la viabilité à long terme de l'espace était plus que jamais d'actualité au vu de différents facteurs, notamment la participation d'un éventail toujours plus large d'intervenants à des activités spatiales et l'importance stratégique que prenait l'espace pour les économies des États. À cet égard, il était extrêmement important de veiller à ce que tous ceux qui participaient à des activités spatiales suivent des règles arrêtées d'un commun accord et accèdent à l'espace de manière libre et équitable.

34. Quelques délégations ont estimé que les activités d'exploration spatiale devraient être menées dans le respect de la paix et de la sécurité internationales et que l'espace extra-atmosphérique ne devrait jamais devenir un théâtre de guerre. Les mêmes délégations ont été d'avis que les États devraient s'engager sérieusement à prévenir une course aux armements et s'abstenir de placer et d'utiliser des armes dans l'espace extra-atmosphérique.

35. Quelques délégations ont reconnu les avantages découlant des utilisations durables et exclusivement pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et réaffirmé que ces utilisations étaient essentielles pour les générations présentes et futures. À cet égard, ces délégations ont indiqué que la communauté internationale devrait rechercher les moyens d'éviter une course aux armements et examiner la perspective plus large de la sécurité dans l'espace et des aspects connexes.

36. L'avis a été exprimé selon lequel la création du Groupe d'experts gouvernementaux découlant de la résolution 72/750 de l'Assemblée générale, intitulée « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace », pouvait être un résultat constructif et contribuer à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et maintenir l'espace exempt d'armes.

37. Le Sous-Comité a exprimé sa gratitude aux organisateurs des manifestations énumérées ci-après, tenues en marge de la session du Sous-Comité :

- a) Table ronde de haut niveau organisée à l'heure du déjeuner par le Bureau des affaires spatiales à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science ;
- b) « Application des directives relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales : expériences vécues et difficultés rencontrées », organisée par l'Afrique du Sud, l'Autriche et le Brésil et financée par la Secure World Foundation ;
- c) « Les perspectives offertes par l'espace », organisée par la Mission permanente de la Roumanie avec l'appui de l'Agence spatiale roumaine (ROSA) ;
- d) « Vers une gestion opérationnelle du trafic spatial », organisée par l'ESPI ;
- e) « La coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le Japon sur des activités de renforcement des capacités : l'exemple du Kenya, avec le programme KiboCUBE et le programme de PNST », organisée par le Japon et le Bureau des affaires spatiales ;
- f) « Le corridor d'information spatiale : une coopération gagnant-gagnant », organisée par la Chine ;
- g) « L'initiative "Open Universe" », organisée par le Brésil, l'Italie et l'Uruguay ;
- h) « Travailler demain dans le secteur aérospatial : les enjeux d'une diversité accrue », coorganisée par l'ESA et l'ESPI ;
- i) Projection de « Apollo 11: A cinematic event 50 years in the making », organisée par les États-Unis ;
- j) Exposition « The grand tour », organisée par la Mission permanente des États-Unis.

D. Rapports nationaux

38. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres ([A/AC.105/1189](#), [A/AC.105/1189/Add.1](#) et [A/AC.105/1189/Add.2](#)) et des documents de séance ([A/AC.105/C.1/2019/CRP.3](#), [CRP.5](#) et [CRP.6](#)) qu'il a examinés au titre du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales ». Il a recommandé au Secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

E. Résumé des travaux du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

39. Donnant suite à la décision adoptée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante et unième session, en 2018, le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » a été créé au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour du Comité, intitulé « Programme "Espace 2030" », qui y restera inscrit jusqu'à sa soixante-troisième session, en 2020 ([A/73/20](#), par. 358 à 364).

40. Conformément au mandat que lui a confié le Comité, le Groupe de travail s'est réuni pendant la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique. Le résumé de ses travaux, ainsi que le plan et la méthode de travail qu'il a arrêtés à sa réunion intersession, du 7 au 11 octobre 2018, figure à l'annexe [...] du présent rapport.

F. Colloque

41. Conformément à l'accord conclu par le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), et par le Comité à sa soixante et unième session, en 2018 (A/73/20, par. 218), un colloque organisé par le COSPAR sur le thème « Météorologie de l'espace et petits satellites » s'est tenu le 11 février 2019.

42. Ce colloque était présidé par Hermann Opgenoorth, de l'Université d'Umea (Suède), qui a fait une déclaration liminaire, puis un exposé au nom de Masha Kuznetsova, de la NASA (États-Unis). Les autres intervenants étaient : James Spann, de la NASA ; Ian R. Mann, de l'Université d'Alberta (Canada) ; Clezio Marcos De Nardin, de l'INPE (Brésil) ; Mamoru Ishii, de l'Institut national des technologies de l'information et de la communication (Japon) ; Christina Plainaki et le Groupe de travail sur la météorologie de l'espace de l'ASI (Italie) ; Mario M. Bisi, de RAL Space, UKRI-STFC (Royaume-Uni) ; et Sharafat Gadimova, du Bureau des affaires spatiales.

43. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le colloque avait contribué à mieux informer sur l'utilisation et l'application qui étaient faites des petits satellites pour faire progresser les connaissances techniques et la recherche scientifique sur les phénomènes météorologiques de l'espace.

G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique

44. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité a adopté, à sa [...] séance, le [...] février 2019, son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui présente les vues et les recommandations énoncées dans les paragraphes qui suivent.